



Des femmes et des hommes
pour votre bien

Barème officiel des Honoraires de vente TTC à la charge du vendeur (applicable au 1^{er} mai 2022)

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation (hors programme neuf)	Terrain à bâtir
De 0 à 70 000€	6 000€ forfaitaire	6 000€ forfaitaire
De 70 001 à 150 000€	8% TTC	8%TTC
De 150 001 à 320 000€	6%TTC	6%TTC
A partir de 320 001€	5%TTC	5%TTC

Lot annexe : garage, place de parking, caves : 2500€ TTC forfaitaire.

Rémunération

(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

CHARGE DE LA REMUNERATION :

La rémunération est à la charge du vendeur Montant TTC (TVA 20%) calculée sur le montant de la transaction réalisée

Dans le cadre des successions, le barème reste inchangé néanmoins les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

LOCAUX à usage professionnel ou commercial PRIX DE VENTE	Honoraires HT
Jusqu'à 50 000€ HT	5500€ HT
De 50 001€ HT à 110 000€ HT	8 500€ HT
De 110 001€ HT à 500 000€ HT	8% HT
A partir de 501 000€ HT	6% HT

Cession du droit au bail – du fonds de commerce – des murs

Barème officiel des honoraires de location

Loi ALUR : Décret 2014-890 du 01/08/14

Locaux d'habitation (Baux vides ou meublés)	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Entremise et négociation	60.00€	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00€ TTC/m ² en zone non tendue et 10 ,00€ TTC/m ² en zone tendue de surface habitable	8,00€ TTC/m ² en zone non tendue et 10 ,00€ TTC/m ² en zone tendue de surface habitable
Etat des lieux location vide	3,00€ TTC/m ² de surface habitable	3,00€ TTC/m ² de surface habitable

Les honoraires de location sont exigibles à l'entrée du locataire conformément à la loi ALUR.

Locaux professionnels ou commerciaux	Honoraires
Honoraires de location	15% HT des loyers annuels (HC) à la charge du bailleur 15% HT des loyers annuels (HC) à la charge du locataire
Rédaction ou renouvellement du bail	500€ HT bailleur et 500€ HT locataire
Estimation	300€ HT (déduits des honoraires dans le cadre de la vente)

Etat des lieux	150€ HT
----------------	---------



Des femmes et des hommes
pour votre bien

Honoraires de gestion HT

Prestations de gestions	Honoraires HT Bailleur
Gestion Immobilière Pack Tranquillité	5,00% HT (de l'ensemble des encaissements (loyer + charges))
Gestion Immobilière Pack Sérénité	5,83% HT (de l'ensemble des encaissements (loyer + charges))
Gestion Immobilière lot annexe indépendant (garage)	10,00% HT (de l'ensemble des encaissement (loyer + charges))
Assurances GLI	1,91 % HT (du montant du loyer, des charges et des régularisations de charges)

Les honoraires de gestion ainsi que les primes d'assurance sont 100% déductibles de vos revenus fonciers.

Avis de valeur et expertises TTC

Avis de valeur	150€ TTC
Expertises (réalisation d'un devis préalable)	
Appartements	Maison
Studio : 400€	T2 : 800€
T2 : 500€	T3 : 900€
T3 : 600€	T4 : 1000€
T4 : 700€	T5 : 1100€
5 Pièces et plus : 800€	T6 et plus : 1200€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Barème conforme à l'arrêté du 26 janvier 2022.

SUD EST IMMO, S.A.S au capital de 10 000 € FR6242244901700017
Agence de Lambesc, des Pennes Mirabeau, de Venelles et de Châteauneuf-les-Martigues
RCS Salon-de-Provence carte A063162 par BdR. E-mail : « sudestimmola@orpi.com »
Siège social : 36 rue Grande 13410 Lambesc Tel 04.42.57.92.70
Garantie par Allianz IARD (n° 41543943°, 1 cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex
pour 300 000€ en gestion d'immeubles et fonds de commerce) 110000€ en syndic sur immeubles
et fonds de commerce, 110000€ en transaction sur immeubles et fonds de commerce